



SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 10 MARS 2023

Annexe n° B2023-20-SEDIF au procès-verbal

Objet : Renouvellement du DN 400 mm avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif (2014-205)

.....

LE BUREAU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code du travail, notamment ses articles L. 4532-2 et R. 4532-2 et suivants, relatifs à la prévention des risques pour les opérations de bâtiments et de génie civil,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la Société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC,

Vu la délibération n° 2022-38 du Comité du 15 décembre 2022, donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2032, approuvé par délibération n°2022-28 du Comité du 15 décembre 2022,

Vu le marché subséquent de maîtrise d'œuvre n°1 à l'accord-cadre 2014-01, notifié le 18 juillet 2014 à SAFEGE,

Vu la délibération n° 2014-5 du Bureau du 17 janvier 2014 approuvant l'enveloppe du programme initial n°2014 205 à 1,35 M€ HT (valeur novembre 2013), actualisée à 1,587 M€ HT (valeur novembre 2022),

Vu la délibération n° 2016-8 du Bureau du 8 avril 2016 approuvant l'avant-projet n°2014 205 pour un montant prévisionnel de travaux de 1,165 M€ HT (valeur février 2016), actualisé à 1,389 M€ HT (valeur novembre 2022),

Vu le programme modificatif n° 2014205 STCA établi à cet effet pour un montant de 2,06 M€ H.T. (valeur novembre 2022) modifiant le linéaire de conduites à renouveler,

Vu les accords-cadres du SEDIF,

Considérant la nécessité de renouveler 714 mètres de canalisation en fonte grise acier de DN 400 mm des biefs VILJU150 040-25-01 par une canalisation d'un DN 300 mm et de renouveler 200 mètres d'une canalisation de distribution en fonte grise de DN 150 mm,

Considérant que les travaux de renouvellement de la conduite de DN 400 mm sur 714 mètres et de la conduite de DN 100 mm sur 200 mètres situées à Villejuif place Le SEDIF en tant qu'opérateur de réseau et justifient sa qualité d'entité adjudicatrice,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité

DELIBERE

Article 1 approuve le programme modificatif n° 2014 205 relatif au renouvellement des conduites de DN 400 et 100 mm situées sur l'avenue Paul Vaillant Couturier à Villejuif,

Article 2 fixe l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues à 2,06 M€ HT € H.T (valeur novembre 2022),

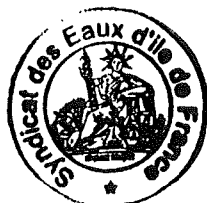
Article 3 autorise le lancement et la signature du marché de travaux lié au renouvellement des conduites de DN 400 et 100 pour un montant prévisionnel de 1,78 M€ HT (valeur novembre 2022),

Article 4 impute les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2023 et suivants,

- Article 5 sollicite une aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- Article 6 autorise la signature de la convention avec l'Agence de l'Eau ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,
- Article 7 inscrit les recettes correspondantes aux budgets des exercices 2023 et suivants.

Certifiée exécutoire la présente délibération
publiée sur le site internet du SEDIF
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris le : **14 MARS 2023**

Pour le Président et par délégation,
L'attachée hors classe



S. CHICOISNE



Le Président

André SANTINI
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux

Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.

**SEDIF**

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

BC/ 130095

BUREAU DU VENDREDI 10 MARS 2023

Le vendredi 10 mars 2023 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 12 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le jeudi 2 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
 M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
 M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
 M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
 M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
 M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
 M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
 Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
 M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
 M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,

ABSENTS-EXCUSES :

M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,
 M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,
 Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,
 Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire Paris Terres d'Envol,

Et ont participé Messieurs CAMBON et MARSEILLE, en qualité de personnes qualifiées,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



1923

100 ANS

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET